

Agriculture ressources naturelles environnement

Département du Développement, de la Ruralité, des Cours d'eau et du Bien-être animal
Direction de la Qualité et du Bien-être animal

Contact: bienetreanimal.dgarne@spw.wallonie.be

Statistiques des refuges wallons en 2020

Comme chaque année, les refuges pour animaux ont été invités à nous communiquer leurs chiffres pour l'année précédente.

De nouveaux refuges se créent, d'autres ferment leurs portes. Le nombre de refuges participants est donc variable d'une année à l'autre.

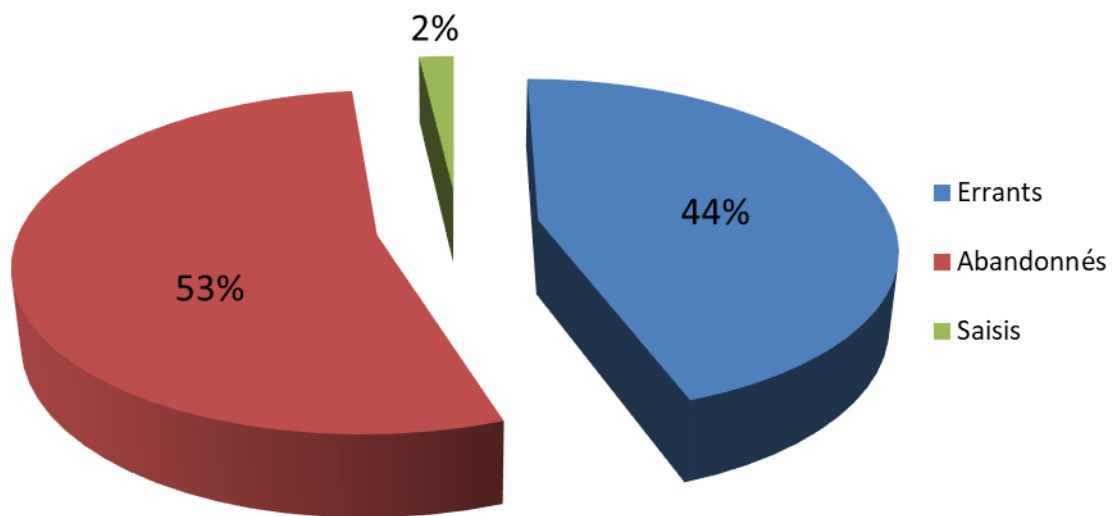
Cette année, nous avons obtenu un taux de participation de 83%.

En effet, sur les 112 refuges agréés actifs en 2020, 93 ont renvoyé leurs chiffres dans le délai légal du 31 mars 2021, prolongé cette année au 10 juin 2021.

Concernant les chiens...

Trouvés errants sur la voie publique	3205
Abandonnés au refuge	3850
Saisis par les autorités lors d'un contrôle	215
Rendus à leur propriétaire	1897
Euthanasiés	247
Décédés de mort naturelle	49
Adoptés	5464

Origines des chiens recueillis dans un refuge en 2020



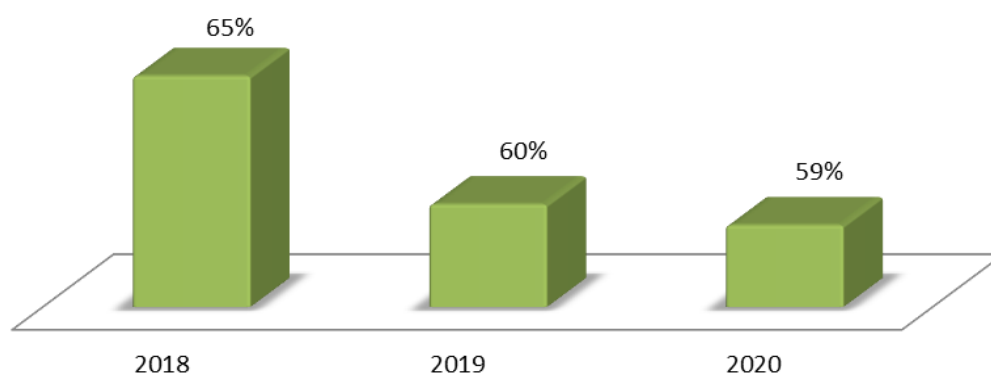
En 2020, sur la totalité des chiens recueillis dans les refuges ayant participé à l'enquête, 44% d'entre eux ont été trouvés errants sur la voie publique, 53% ont été abandonnés directement au refuge et 2% y ont été amenés à la suite d'une saisie.

Ces chiffres sont relativement constants par rapport aux années précédentes.

59% des chiens trouvés errants sur la voie publique ont pu retrouver leur maître, grâce à l'identification et à l'enregistrement obligatoire des chiens.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution du pourcentage de chiens errants remis à leur maître.

% de chiens errants rendus à leur propriétaire

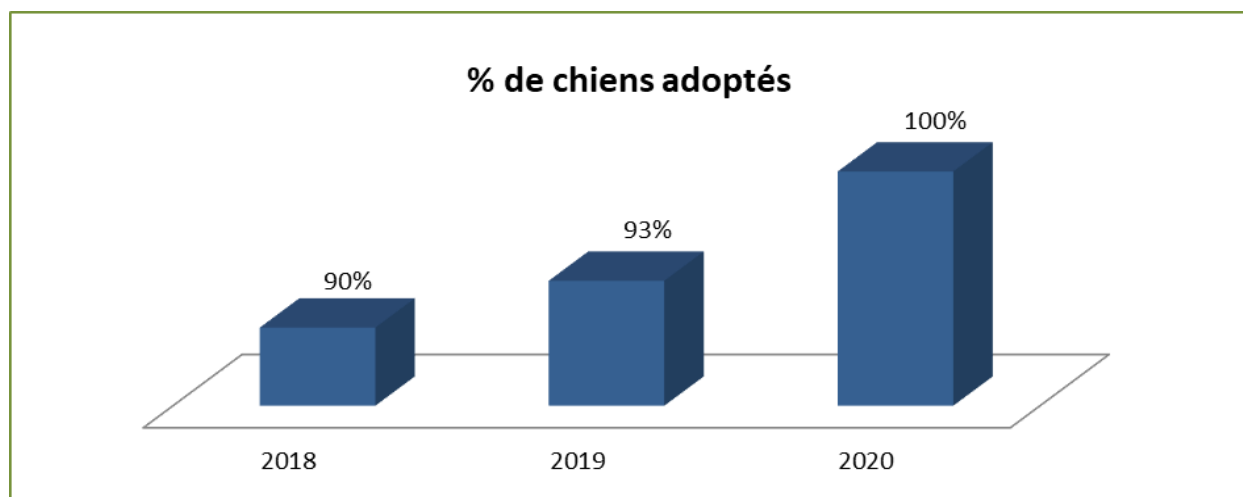


Parmi les chiens recueillis non rendus à leur maître :

- 100% ont pu être adoptés ;

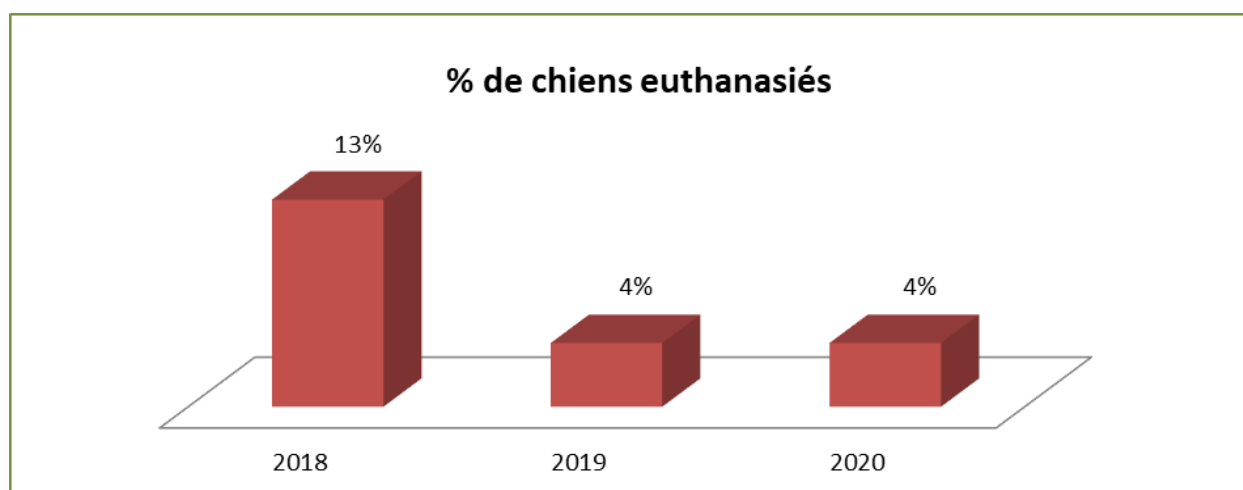
Ce pourcentage a été calculé sur base du nombre de chiens effectivement « adoptables ». En effet, les chiens ayant pu être rendus à leur propriétaire et ceux qui sont morts naturellement n'ont pas été proposés à l'adoption et ne sont donc pas à prendre en compte dans le calcul de ce pourcentage.

On constate que le nombre de chiens adoptés a dépassé le nombre de chiens disponibles à l'adoption ce qui a permis de faire baisser le nombre de chiens présents dans les refuges.



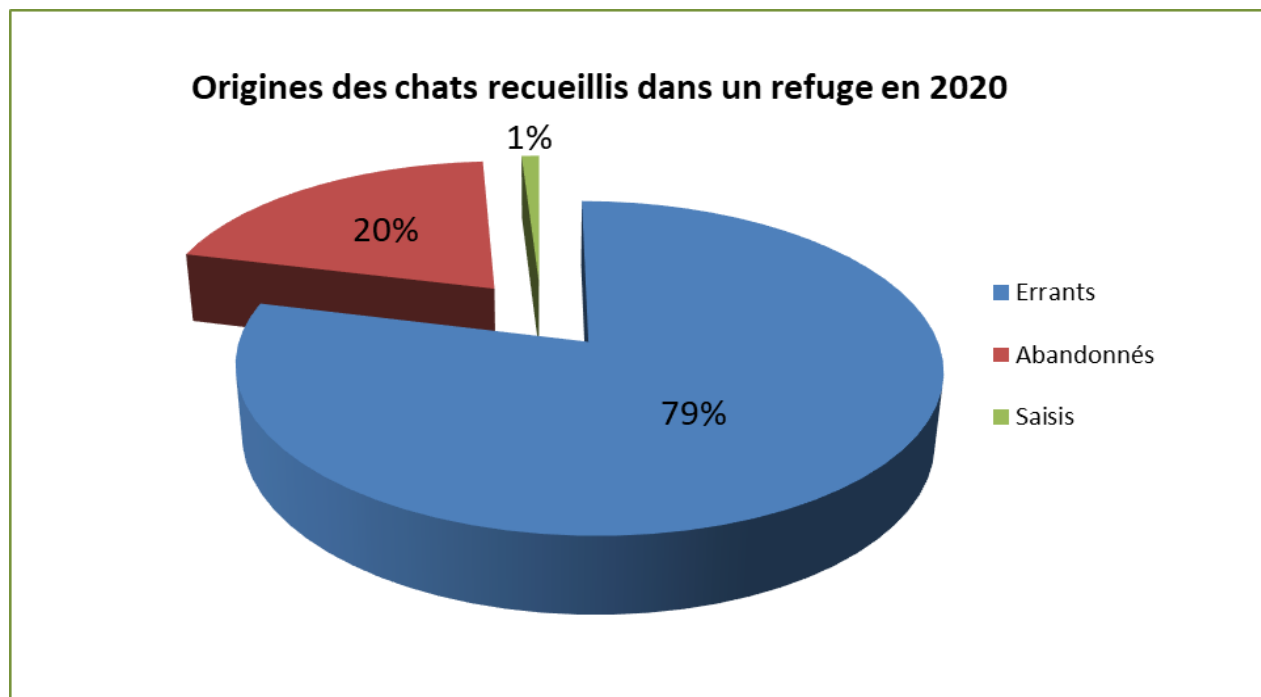
- 4% ont dû être euthanasiés pour diverses raisons : animal malade, non sevré, trop peu socialisé, par manque de place dans le refuge, ... C'est une baisse sensible par rapport aux données (très partielles) des années précédentes.

Vu qu'ils ne seront d'office pas euthanasiés, les chiens rendus à leur propriétaire et les chiens décédés de morts naturelles n'ont pas été pris en compte dans le calcul du pourcentage d'euthanasies.



Concernant les chats...

Trouvés errants sur la voie publique	10476
Abandonnés au refuge	2669
Saisis par les autorités lors d'un contrôle	130
Rendus à leur propriétaire	421
Euthanasiés	1513
Décédés de mort naturelle	807
Adoptés	9959



En 2020, sur la totalité des chats recueillis dans les refuges ayant participé à l'enquête, 79% d'entre eux ont été trouvés errants sur la voie publique, 20% ont été abandonnés directement au refuge et 1% y ont été amenés à la suite d'une saisie.

Ces chiffres sont constants par rapport aux années précédentes.

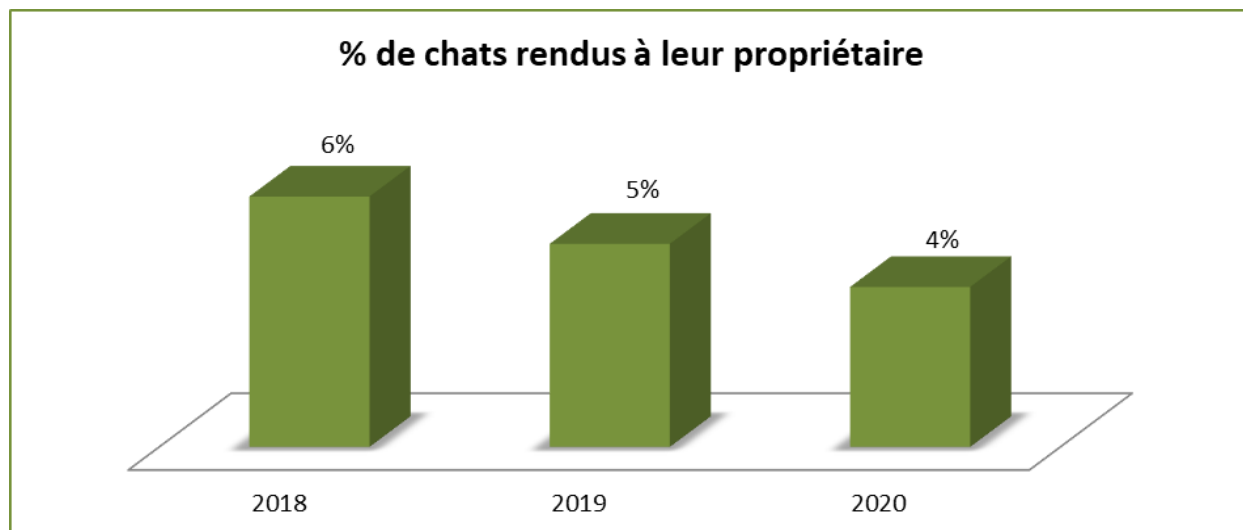
Seuls 4% des chats errants ont pu retrouver leur maître contre 59% pour les chiens.

Ce faible résultat s'explique par l'entrée en vigueur récente (2017) de la législation sur l'identification et l'enregistrement obligatoires des chats (obligatoires pour les chiens depuis 1998).

Rappelons que tout chat né après le 1^{er} novembre 2017 doit obligatoirement être identifié et enregistré avant l'âge de 12 semaines et en tout cas avant d'être cédé. Cette mesure s'applique tant aux éleveurs qu'aux particuliers. Les refuges sont quant à eux tenus de respecter cette obligation même si le chat est né avant le 1^{er} novembre 2017.

Ces mesures devraient faire progresser le nombre de chats qui retrouveront leur propriétaire dans les années futures.

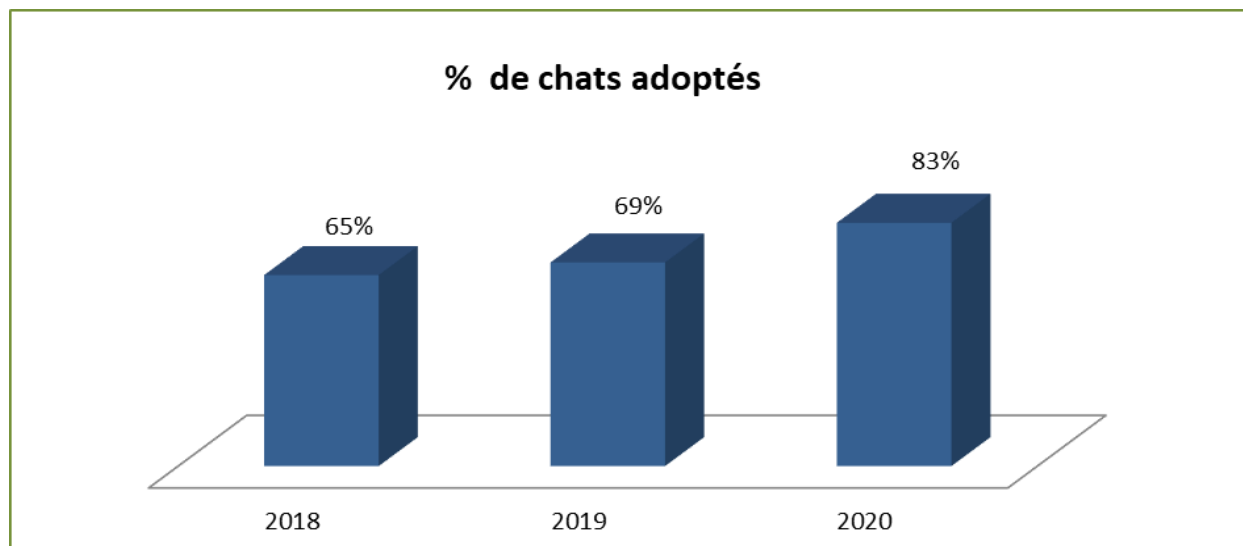
Le graphique ci-dessous illustre l'évolution du pourcentage de chats errants remis à leur maître.



Parmi les chats non rendus à leur maître :

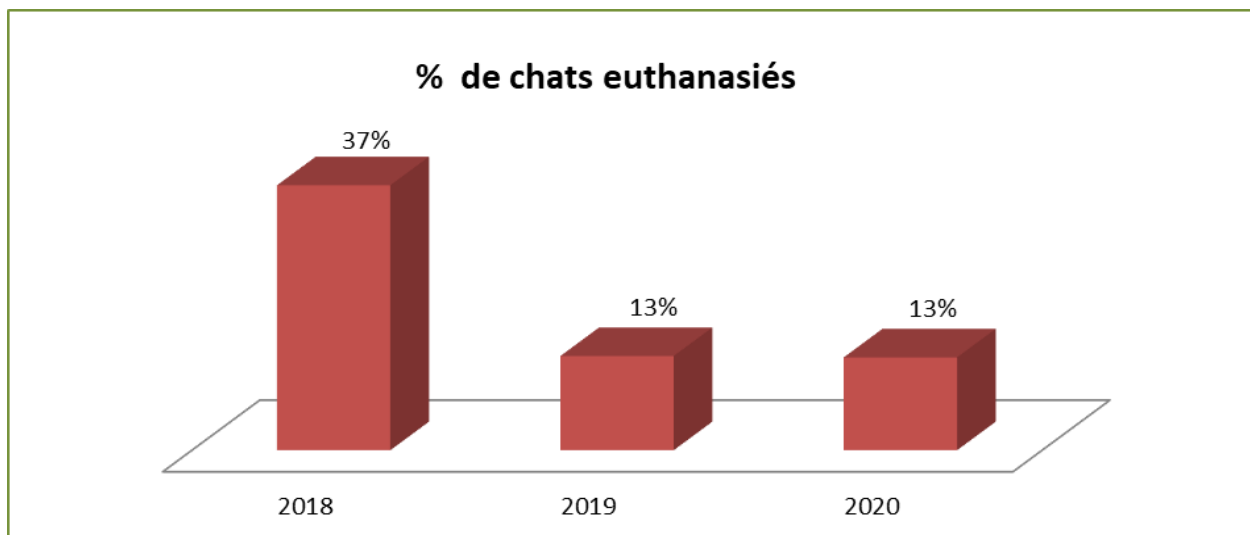
- 83% ont pu être adoptés ;

Ce pourcentage a été calculé sur base du nombre de chats effectivement « adoptables ». En effet, les chats ayant pu être rendus à leur propriétaire et ceux qui sont morts naturellement n'ont pas été proposés à l'adoption et ne sont donc pas à prendre en compte dans le calcul de ce pourcentage.



- 13% ont dû être euthanasiés pour diverses raisons : animal malade, non sevré, trop peu socialisé, par manque de place dans le refuge, ... Ce chiffre confirme la forte baisse constatée en 2019.

Vu qu'ils ne seront d'office pas euthanasiés, les chats rendus à leur propriétaire et les chats décédés de morts naturelles n'ont pas été pris en compte dans le calcul du pourcentage d'euthanasies.



Le bilan 2020 est donc plutôt positif concernant les chats.

Rappelons qu'un chat de refuge est examiné par un vétérinaire, vermifugé, traité contre les puces, stérilisé/castré, identifié avec un microchip, enregistré dans une base de données, vacciné et socialisé. L'adoption au refuge reste donc un choix à promouvoir envers toute personne souhaitant accueillir un nouveau petit compagnon.

Concernant les autres espèces...

	Furets	Rongeurs	Oiseaux	Chevaux	Anes	Bovins	Ovins	Caprins	Suidés	Reptiles	Amphibiens	Poissons
Trouvés errants sur la voie publique	18	202	329	25	3	0	39	31	19	36	0	0
Abandonnés au refuge	57	614	323	148	36	8	87	100	23	465	0	0
Saisis par les autorités lors d'un contrôle	0	73	65	35	3	3	158	40	4	10	0	0
Rendus à leur propriétaire	4	29	17	6	0	0	3	6	2	37	0	0
Euthanasiés	2	36	113	36	2	3	10	3	4	12	0	0
Décédés de morts naturelles	1	24	109	13	1	2	34	10	1	0	0	0
Adoptés	76	658	245	102	18	1	130	109	25	14	0	0
Remis en liberté	0	7	54	0	0	0	0	0	1	0	0	0